

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 03 février 2017

Délibération n° 02-2017

Le conseil d'administration approuve le dispositif de veille téléphonique sécurité de l'Université qui prévoit pour les personnels concernés une compensation financière de :

- 280€ brut par semaine en période d'ouverture de l'établissement
- 450€ brut par semaine en période de fermeture de l'établissement

Avec effet rétroactif au 1er octobre 2016.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	25
Suffrages exprimés :	25
• Pour :	24
• Contre :	1
Abstention(s) :	

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14 février 2017
--

Document mis en ligne le : 14 février 2017